ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/15/questions/OANR5I.150E43658



15ème legislature

Question N° : 43658	De M. Jean-Pierre Vigier (Les Républicains - Haute-Loire)			Question écrite	
Ministère interrogé > Solidarités et santé				Ministère attributaire > Santé et prévention	
Rubrique >professions de santé		Tête d'analyse >Reconnaissance des perfusionnistes	3	Analyse > Reconnaissance des perfusionnistes.	
Question publiée au JO le : 18/01/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance des personnels perfusionnistes. Les perfusionnistes sont essentiels en chirurgie cardiaque : apportant leur expertise et leur compétence, aucune intervention de ce domaine chirurgical ne peut être réalisée sans eux. Exerçant un métier de haute technicité et à haute responsabilité qui est unique, leurs activités, compétences et savoirs propres et autonomes par rapport à des métiers existants correspondent à la définition d'un nouveau métier ou métier intermédiaire (rapport de l'IGAS N°2021-05R). Alors que la proposition de redéfinir le métier de perfusionniste semble sur la table, il souhaite lui demander s'il envisage de soutenir la démarche visant à une meilleure reconnaissance de cette profession.